



Ambition n°2 :

Pour la production des plants en partenariat avec la pépinière viticole.

Les dépérissements exacerbent les enjeux d'approvisionnement en matériel végétal. Quantitativement, la demande de plants est augmentée du fait des besoins d'arrachage et de complantation. Qualitativement, il faudra disposer demain de cépages adaptés aux enjeux épidémiologiques et du changement climatique.

Trois chantiers sont prioritaires pour desserrer les contraintes pesant sur la filière :

- L'augmentation des surfaces de vignes-mères dans un modèle de production sécurisé et novateur.
- Une relation clé à construire avec la pépinière viticole.
- L'évolution du cadre réglementaire.

A. L'augmentation des surfaces et l'évolution du modèle de vignes-mères

En 10 ans, les surfaces de vignes-mères ont diminué de 23 % pour des raisons de préservation sanitaire de la qualité des plants dans un contexte délicat pour les opérateurs qui ne trouvent pas un modèle économique viable.

Dans ce contexte de pénurie d'offre en matériel végétal, la filière est appelée à s'engager pour :

- Augmenter les surfaces de vignes-mères.
- Organiser l'offre et la demande au niveau régional.

Le plan réaffirme l'objectif impératif de la filière de pouvoir disposer d'une autonomie nationale en matériel végétal de qualité et préconise les actions suivantes :

- Réflexion sur les modèles de vignes-mères pérennes.
- Développement de domaines viticoles dédiés aux vignes-mères, isolés du reste du vignoble et protégés contre les contaminations et les aléas climatiques.
- Financement collectif de cette production potentiellement non rentable mais d'intérêt crucial pour tous les acteurs de la filière.
- Mobilisation des compétences des bassins viticoles et/ou des régions en matière de gestion des vignes-mères selon le contexte local.
- Renforcement de la représentation de la pépinière dans la gestion du plan dépérissement.

B. Vers un partenariat de filière entre la pépinière et la viticulture

Il est indispensable d'établir un vrai partenariat de filière avec la pépinière à la hauteur des enjeux. Il vise à la mise en place de mécanismes de solidarité entre pépinière et viticulture, garantis par des engagements et contreparties.

Le premier enjeu consiste à s'assurer que le marché français reste prioritaire dans l'accès au matériel végétal, en qualité et quantité. Pour y parvenir, l'élaboration et le partage d'une vue anticipée des besoins en bois et plants à l'échelle nationale à deux ans est indispensable.

Pépinière et viticulture pourront alors s'engager sur des objectifs sécurisant les débouchés pour les uns et l'approvisionnement pour les autres.

Le deuxième enjeu concerne la qualité sanitaire en France, celle-ci doit pouvoir être bien identifiée et valorisée sur le marché. Pourquoi ne pas étudier la pertinence d'un label national traçant l'origine du porte-greffe, du greffon et du façonnage ?

C. Pour une évolution de la réglementation en faveur de l'expérimentation

Au-delà de l'inscription au catalogue de nouveaux cépages et de l'organisation de la chaîne d'approvisionnement pour la diffusion de ce nouveau matériel végétal, il convient de lever l'ensemble des freins d'ordre réglementaire ou normatif afin de favoriser l'expérimentation et accélérer la diffusion du matériel nouvellement inscrit. C'est dans l'innovation variétale que réside notre capacité à réagir aux différents facteurs susceptibles d'affecter la production d'aujourd'hui et de demain.

